



ABATRON

A Division of U.C Coatings, LLC

5501 – 95th Ave, Kenosha, WI 53144 U.S.A
(262) 653-2000 Fax (262) 653-2019
www.abatron.com e-mail : info@abatron.com
Numéro d'urgence 24 h/24 : (800) 424-9300

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

RUBRIQUE 1 : Identificateur du produit

Nom du produit : Krack Kote **NOUVEAU**

Classe de produit : Revêtement

Type de produit : Styrène acrylique

Fabricant/fournisseur : Abatron, A Division of U.C Coatings, LLC
5501 95th Ave., Kenosha WI, 53144
Téléphone : 262-653-2000

Téléphone : Pour toute assistance d'urgence 24 h/24,
appeler CHEMTREC au (800) 424-9300

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

Aperçu des situations d'urgence : Danger ! Irritant. Sensibilisant. Ce produit peut irriter la peau et un contact prolongé peut entraîner une sensibilisation de la peau et une allergie cutanée. Peut irriter les yeux. Les vapeurs du matériau chauffé peuvent irriter les voies respiratoires supérieures. Peut être nocif en cas d'ingestion en grande quantité.

Classification de la substance ou du mélange

Classification SGH selon 29 CFR 1910.1200

Classification

Cancérogénicité
Mutagénicité
Toxicité pour la reproduction
Sensibilisation cutanée
Toxicité aiguë pour l'environnement aquatique
Toxicité chronique pour l'environnement aquatique
Irritation cutanée

Catégorie

Catégorie 1A
Catégorie 1B
Catégorie 1B
Catégorie 1
Catégorie 1
Catégorie 1
Catégorie 2

1. Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Danger !

Mentions de danger

H350 Peut provoquer le cancer
 H350i Peut provoquer le cancer par inhalation
 H351 Susceptible de provoquer le cancer
 H340 Peut induire des anomalies génétiques
 H360fd Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus
 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (inhalation).
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée
 H315 Provoque une irritation cutanée

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
 P281 Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
 P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
 P405 Garder sous clé.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P391 Recueillir le produit répandu. Dangereux pour le milieu aquatique.
 P260 Ne pas respirer les poussières.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/des lunettes de protection/un équipement de protection du visage.
 P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
 P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

Composition : Dispersion aqueuse de polymère et argile du type

styrène-acrylique Composants :

Nom de la substance	Numéro CAS	Concentration (%)	Classification des dangers
Dispersion de copolymère du type styrène-acrylique	25085-34-1	20 – 50 %	Pas besoin de classification conformément aux critères du SGH pour ce produit.
Kaolin	1332-58-7	20 – 50 %	Carc. 1A H350

Eau	7732-18-5	10 – 30 %	
Dioxyde de titane	13463-67-7	2 – 10 %	Carc. 2H351
Carbendazime	10605-21-7	< 1 %	Muta. 1B H340 Repr. 1B H360fd Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410 Skin Sens. 1 H317
1-Butyl 2-(phénylméthyl) 1,2-cyclohexanedicarboxylate	1200806-67-2	< 2 %	Skin Irritation 2 H315 Aquatic Chronic 2 H411
Propane-1,2-diol	57-55-6	< 1 %	
Silice cristalline*	14808-60-7	≤ 0,1 %	Carc. 1A H350i RE 1 (inhal.) H373
Oxyde de magnésium	1309-48-4	< 0,1 %	

*La silice cristalline est considérée comme cancérigène sous forme de particules non liées en suspension dans l'air et de taille respirable. La silice contenue dans ce produit est liée et n'est pas en suspension dans l'air ou respirable.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Ne pas tarder. Maintenir les paupières écartées pour rincer toute la surface de l'œil. Consulter un médecin si une irritation persiste. Continuer à laver si une assistance médicale n'est pas immédiatement disponible.

Contact avec la peau : Essuyer immédiatement l'excédent et laver la zone affectée avec de l'eau et du savon pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements ou les chaussures contaminés et consulter un médecin si l'irritation persiste. Poursuivre le lavage si l'irritation persiste. NOTE AUX MÉDECINS : L'application d'une crème à base de corticostéroïdes s'est avérée efficace pour traiter l'irritation de la peau.

Inhalation : Non applicable pour les revêtements liquides. En cas d'inhalation de solides, amener la victime à l'air frais et consulter immédiatement un médecin. Si elle ne respire pas, si sa respiration est irrégulière, pratiquer le bouche-à-bouche avec l'aide d'un personnel qualifié uniquement. Si la personne est inconsciente, la placer sur le côté en position de sécurité et consulter immédiatement un médecin.

Ingestion : Rincer la bouche avec de petites quantités d'eau et amener la personne à l'air frais. Ne pas faire vomir, sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin immédiatement. Tourner la tête de la victime sur le côté. Si la personne est

inconsciente, la placer en position de sécurité. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente.

Principales voies d'entrée : Contact avec les yeux et la peau, inhalation de vapeurs.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : Non applicable (liquide aqueux) **Limites d'inflammabilité (CNTP dans l'air)**
Méthode utilisée : Non applicable **LIE/LSE :** Non applicable

Moyens d'extinction : Ce produit ne brûle pas. Employer des moyens d'extinction adaptés au feu environnant.

Dangers et procédures spécifiques : Éloigner toutes les personnes de la zone. La combustion du matériau peut générer de grandes quantités de vapeur et produire des fumées et des gaz nocifs et toxiques.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection individuelle.

Produits de combustion dangereux : La combustion du matériau peut générer d'importantes quantités de vapeur et produire des fumées nocives et toxiques. Les produits de décomposition et de combustion peuvent être le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et les composés halogénés.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle : Assurer une ventilation adéquate et éviter tout contact personnel. Porter des vêtements de protection appropriés. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Porter un appareil de protection respiratoire approprié si la ventilation est insuffisante. Utiliser les équipements de sécurité appropriés avant de prendre toute mesure.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Absorber le déversement avec un matériau inerte tel que du sable si nécessaire. Racler et placer dans un conteneur à déchets approprié. Enlever la résine résiduelle avec un solvant ininflammable et rincer la zone contaminée à l'eau chaude. Ne pas jeter les déchets dans les égouts, sur le sol ou dans une étendue d'eau. Éviter que le produit déversé ne se disperse et ruisselle. Tous les moyens d'élimination doivent être conformes à l'ensemble des lois et réglementations fédérales, nationales et locales

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Porter des lunettes de sécurité. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter toute forme

d'ingestion. Ne pas respirer les vapeurs. N'utiliser qu'en cas de bonne ventilation ou avec un appareil de protection respiratoire approprié. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur approuvé, fabriqué à partir d'un matériau compatible et garder le conteneur hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Conserver dans le conteneur d'origine hermétiquement fermé, dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver le conteneur fermé jusqu'à utilisation. Conserver les conteneurs hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles, des aliments et boissons. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition à contrôler sur le lieu de travail :

OSHA	PEL/MPT	Aucune disponible pour le produit formulé.
ACGIH	TLV/MPT	Aucune disponible pour le produit formulé.

Chimique	N° CAS	VLEP OSHA	TLV ACGIH
		MPT de 8 heures ($\mu\text{g}/\text{m}^3$) poussières respirables	MPT de 8 heures (mg/m^3) poussières respirables totales
Silice cristalline	14808-60-7	50	0,025

Contrôles techniques appropriés : Un environnement bien aéré devrait suffire à contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Utiliser éventuellement des enceintes fermées ou une aspiration locale si les opérations de l'utilisateur produisent des vapeurs.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Porter des lunettes de sécurité bien ajustées. Si l'exposition aux vapeurs provoque une gêne oculaire, un masque respiratoire complet peut être nécessaire.

Protection de la peau : Porter des vêtements de protection adaptés au risque d'exposition. Des vêtements propres couvrant l'intégralité du corps ainsi que des gants de protection doivent être portés en permanence lors de la manipulation du produit.

Protection respiratoire : Si la ventilation locale par aspiration est inadéquate, utiliser un masque de purification d'air correctement ajusté et adapté au niveau d'exposition prévu.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

Aspect : Liquide crémeux blanc cassé assez visqueux

Seuil olfactif : Non applicable

Point de fusion/point de congélation : 32F

Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité : Non applicable

Pression de vapeur : Non applicable

Gravité spécifique : 1,2 - 1,4

Pourcentage volumique de matières volatiles :

Non applicable

Décomposition thermique : Non applicable

Densité : 10,2- 12,2

Odeur : Légère

pH : 8,3 (solution 1 pour 9)

Point d'ébullition : Non applicable

Taux d'évaporation : Non applicable

Limites d'explosivité : Non applicable

Densité de vapeur (Air = 1) : >1

Solubilité dans l'eau : Miscible

Température d'auto-inflammabilité :

Non applicable

Viscosité : 40,000-85,000 cPs

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans des conditions normales. L'exposition prolongée à une chaleur excessive peut entraîner une dégradation partielle.

Réactivité : Le produit est stable et relativement non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

Stabilité chimique : Produit stable dans des conditions normales. L'exposition prolongée à une chaleur excessive peut entraîner une dégradation partielle.

Possibilité de réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Conditions à éviter : Éviter tout contact avec des matières incompatibles. Éviter toute exposition à une chaleur excessive. Conserver entre 15-32°C.

Matières incompatibles : Éviter tout contact avec les acides forts, les bases fortes en vrac et les produits fortement oxydants.

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumées et vapeurs âcres

Polymérisation dangereuse : Pas de polymérisation.

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

Voies d'exposition : Contact avec la peau, contact avec les yeux, inhalation de vapeurs.

Symptômes principaux : Irritant léger pour les yeux et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Une exposition prolongée peut provoquer une sécheresse et des craquelures de la peau. Les vapeurs du matériau chauffé peuvent causer une irritation des voies respiratoires. Le produit peut être nocif en cas d'ingestion.

Effets de la surexposition : Les vapeurs peuvent provoquer des vertiges, des maux de tête et d'autres effets sur le système nerveux central.

Toxicité aiguë :

DL50 orale (rat) : Non applicable

DL50 cutanée (lapin) : Non applicable

Cancérogénicité : Ce produit n'est pas répertorié ou classé par le rapport sur les substances cancérigènes du National Toxicology Program (NTP) ou par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

Écotoxicité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Persistance/dégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Les considérations relatives à l'élimination ne s'appliquent qu'au produit tel qu'il est expédié dans son conteneur d'origine.

Élimination des déchets : La production de déchets doit être évitée ou minimisée dans la mesure du possible. Éliminer les produits excédentaires et non recyclables via un entrepreneur agréé d'élimination des déchets. L'élimination de ce produit, des solutions, et de tout sous-produit doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toutes les exigences des autorités locales régionales. Éviter la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Département des Transports des États-Unis : Non réglementé pour le transport

Numéro ONU :	Non applicable
Nom d'expédition des Nations Unies :	Non applicable
Classe de danger :	Non applicable
Groupe d'emballage :	Non applicable
Polluant marin :	Non applicable

Pour les quantités ne dépassant pas 5 kg/5 L par emballage unitaire ou intérieur, les polluants marins ne sont soumis à aucune réglementation en matière de transport terrestre, aérien ou maritime. Se reporter au règlement 49 CFR 171.4(c)(2).

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

Classification SGH Produit irritant, sensibilisant

Statut TSCA : Tous les produits sont inclus ou exemptés de l'inventaire des substances chimiques TSCA. Ce produit ne contient aucune substance soumise aux exigences TSCA 12 (b) en matière de notification d'exportation.

Statut Inventaire mondial des substances chimiques :

Canada : Toutes les substances chimiques sont inscrites sur la liste intérieure des substances (LIS) ou sur la liste extérieure des substances (LES).

Composants à déclarer en vertu de SARA 313

Le produit ne contient pas de produits chimiques soumis aux exigences de déclaration de la section 313 du titre III de la SARA et de la partie 373 du CFR 40.

Autres règlements : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement dangereuses listées à la Section 311, Annexes A et B de l'EPCRA ou de produits chimiques listés dans le tableau II de la section 313 de l'EPCRA.

Composants à déclarer en vertu de la Proposition 65 de Californie :

Ce produit contient de l'ACRYLAMIDE, de la DIETHANOLAMINE et de l'OXYDE D'ETHYLENE qui sont reconnus par l'État de Californie comme pouvant provoquer des cancers.

Ce produit contient de l'ACRYLAMIDE et de l'OXYDE D'ÉTHYLÈNE qui sont reconnus par l'État de Californie comme pouvant provoquer des troubles de la reproduction.

La silice cristalline et le dioxyde de titane sont reconnus par l'État de Californie comme étant cancérigènes lorsqu'ils sont respirables et à l'état non lié. La silice cristalline et le dioxyde de titane contenus dans ce produit sont à l'état lié et ne sont pas respirables. Pour plus d'informations, se reporter à www.P65Warnings.ca.gov.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Classement SIMD

Le système d'identification des matières dangereuses (SIMD) est un système d'évaluation dans lequel 0 représente un risque ou un danger minime et 4 un risque ou un danger important.

Santé	1
Inflammabilité	1
Dangers physiques	0

Créé le : 30 septembre 2022

Dernière mise à jour : 9 septembre 2015

Historique de la FDS

Version :	2.0
Date de révision :	30 septembre 2022
Mise à jour précédente :	9 septembre 2015
Date de création :	9 septembre 2015
Notes de révision :	Nouvelle formule

LES INFORMATIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT DONNÉES EN TOUTE BONNE FOI, MAIS SANS AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE.